



## COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Protection et intégration sociales

**Coordination des régimes de sécurité sociale, libre circulation des travailleurs**

Bruxelles, le 20 mai 2010  
JM/MHA/bhr Empl.e.3 (2010)

Objet: **Invitation à soumissionner n° VT/2010/035**

Madame, Monsieur,

1. La Commission européenne a le plaisir de vous transmettre, suite à votre demande, le dossier relatif à l'appel d'offres ouvert n° VT/2010/035.

2. Si vous souhaitez participer à cet appel d'offres, il vous est demandé de faire parvenir votre offre au plus tard le 12 juillet 2010 à 16 heures. Vous pouvez la transmettre:

- a) par lettre recommandée (y compris par messagerie privée) postée au plus tard le 12 juillet 2010, le cachet de la poste faisant foi. L'offre doit être envoyée à l'**adresse postale** suivante:

*Commission européenne  
DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances – EMPL / E.3  
B-1049 Bruxelles*

- b) en la déposant personnellement (ou en la faisant déposer par un mandataire) au plus tard le 12 juillet 2010 à 16 heures au service mentionné ci-dessous:

*Commission européenne  
DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances - EMPL / E.3  
Avenue du Bourget, 1  
B-1140 Bruxelles (Evere)*

Dans le second cas, le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté et signé par le fonctionnaire du service susmentionné à qui les documents auront été remis. Le service concerné gardera une copie du reçu.

### 3. Présentation de l'offre

L'offre doit être établie en triple exemplaire (un original et deux copies). Elle doit être placée sous double enveloppe. Les deux enveloppes doivent être fermées. En cas d'utilisation d'enveloppes autocollantes, celles-ci doivent être fermées à l'aide de bandes adhésives au travers desquelles doit être apposée la signature de l'expéditeur.

L'**enveloppe extérieure** doit porter, en plus de l'adresse du service susmentionné de la Commission, les mentions suivantes:

«APPEL D'OFFRES n° VT/2010/035  
À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER  
À NE PAS OUVRIR PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE AVANT LE 19.7.2010»

L'**enveloppe intérieure** portera les mentions suivantes:

«**APPEL D'OFFRES n° VT/2010/035**  
**À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER**  
**À NE PAS OUVRIR PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE AVANT LE 19.7.2010»**  
**(NOM DU SOUMISSIONNAIRE)**

4. Le cahier des charges relatif à l'appel d'offres est joint à la présente invitation à soumissionner (voir annexe 1 – cahier des charges).
5. La soumission d'une offre vaut acceptation des dispositions contenues dans:
  - a) la présente lettre d'invitation à soumissionner;
  - b) le cahier des charges (annexe 1);
  - c) les conditions générales applicables aux marchés de services attribués par la Commission européenne. Ce document est inclus dans le contrat type ci-joint (annexe 2).
6. Toute offre doit être:
  - signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité;
  - parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres.
7. Durée de validité de l'offre:
  - 6 mois à compter du 12 juillet 2010;
  - ouverture des offres: pas avant le 19 juillet 2010.
8. Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.
9. Les candidats qui n'ont pas l'intention de soumettre une offre sont priés de nous en informer par écrit à l'adresse mentionnée au point 2 ci-dessus avant la date limite.
10. Les offres ne peuvent en aucun cas dépasser la somme de 420 000 EUR pour le lot 1 et de 200 000 EUR pour le lot 2.
11. Tout contact entre le pouvoir adjudicateur et le soumissionnaire durant la procédure est interdit sauf, à titre exceptionnel, dans les conditions suivantes:
  - a) avant la date limite de dépôt des offres, et s'agissant du cahier des charges et de documents et renseignements complémentaires, le pouvoir adjudicateur peut:
    - à la demande de soumissionnaires, fournir des renseignements supplémentaires strictement destinés à expliciter la nature du marché; ces renseignements sont communiqués à la même date à tous les soumissionnaires qui ont demandé le cahier des charges;
    - de sa propre initiative, s'il s'aperçoit d'une erreur, d'une imprécision, d'une omission ou de toute autre insuffisance matérielle dans la rédaction de l'avis de marché, de l'invitation à soumissionner ou du cahier des charges, en informer les intéressés à la même date et dans des conditions strictement identiques à celles de l'appel d'offres initial;
  - b) si, après l'ouverture des offres, une offre requiert des éclaircissements ou s'il est nécessaire de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire; ce contact ne peut toutefois pas conduire à une modification des conditions de l'offre.
12. Les conditions de visite sur place, le cas échéant, sont les suivantes:

sans objet
13. La présente invitation à soumissionner ne constitue en aucun cas un engagement de la part de la Commission. L'obligation contractuelle de la Commission ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec le soumissionnaire retenu. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, ou renoncer au marché, ou annuler la procédure de passation du marché, sans que les

soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision sera motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.

**14.** Le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner impliquera l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse, CV). Ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, vos réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires à l'évaluation de votre offre conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner et seront traitées uniquement à cette fin par le service responsable de l'appel d'offres. Sur demande, vous pouvez obtenir la communication de vos données à caractère personnel et rectifier toute donnée personnelle inexacte ou incomplète. Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez vous adresser au service de la Commission responsable de l'appel d'offres. Vous avez le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données en ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel.

**15.** Le soumissionnaire et, s'il s'agit d'une personne morale, toute personne physique ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle vis-à-vis de celle-ci, sont informés que, s'ils se trouvent dans une des situations visées dans:

- la décision de la Commission du 16 décembre 2008 relative au système d'alerte précoce à l'usage des ordonnateurs de la Commission et des agences exécutives (JO L 344 du 20.12.2008, p. 125), ou

- le règlement de la Commission du 17 décembre 2008 relatif à la base de données centrale sur les exclusions (JO L 344 du 20.12.2008, p. 12),

leurs informations personnelles (nom et prénom pour les personnes physiques, adresse, forme juridique et nom et prénom des personnes ayant pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle pour les personnes morales) peuvent être enregistrées soit uniquement dans le système d'alerte précoce (SAP), soit à la fois dans le SAP et la base de données centrale sur les exclusions, et communiquées aux personnes et entités dont la liste est donnée dans la décision et le règlement susmentionnés, dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une convention ou décision de subvention.

**16.** Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'adresse ci-après: [empl-e3-calls-for-tender@ec.europa.eu](mailto:empl-e3-calls-for-tender@ec.europa.eu) (prière de mentionner en objet «VT/2010/035»)

Jackie Morin  
Ordonnateur

*Annexes:*

- Annexe 1: cahier des charges de l'appel n° VT/2010/035 + annexe I (articles 93 et 94)
- Annexe 2: contrat type (y compris les annexes, qui font partie intégrante du contrat). Les soumissionnaires accorderont une attention particulière aux conditions générales applicables aux marchés de services attribués par la Commission européenne, à l'annexe III (Rémunération et frais remboursables – Détail des prix) ainsi qu'à l'annexe IV (CV et classification des experts)
- Annexe 3: signalétique financier
- Annexe 4: formulaire «Entité légale»
- Annexe 5: déclaration sur l'honneur (le cas échéant)